



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 42 jusqu'à 18h50, puis 43
Votants : 46 jusqu'à 18h50, puis 47
Secrétaire de séance : Jean LOMENECH

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS

ABSENTS EXCUSES :

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
 Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

DCC2020-044

VIE COURANTE
16- RESSOURCES HUMAINES

Suppression de trois emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet et concomitamment création de trois emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

Face à une demande croissante des usagers pour la pratique de certains instruments et l'inexistence d'offres dans le milieu associatif pour le violoncelle, la contrebasse et les percussions, le conservatoire est le seul lieu pour développer ces pratiques musicales. Aussi à compter du 1er septembre 2020, il est proposé de supprimer trois emplois d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet à 7H/semaine, 5H/semaine et 3H/semaine et de créer concomitamment trois emplois à temps non complet d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet de 10H/semaine pour la spécialité violoncelle, de 7H/semaine pour la spécialité batterie (batucada) et 5H/semaine pour la spécialité contrebasse.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la suppression de 3 emplois à temps non complet d'assistants d'enseignement artistiques de 7H/semaine, 5H/semaine et 3H/semaine et de créer concomitamment trois emplois à temps non complet d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet de 10H/semaine pour la spécialité violoncelle, de 7H/semaine pour la spécialité batterie (batucada) et 5H/semaine pour la spécialité contrebasse.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la suppression de 3 emplois à temps non complet d'assistants d'enseignement artistiques de 7H/semaine, 5H/semaine et 3H/semaine et concomitamment la création de trois emplois à temps non complet d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet de 10H/semaine pour la spécialité violoncelle, de 7H/semaine pour la spécialité batterie (batucada) et 5H/semaine pour la spécialité contrebasse.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC